

SEPTEMBRE 2016 – N° 90 - Bulletin CFE-CGC IBM Paris Banlieue



D. Gonçalves



S. Mullen



D. Chaule



C. Vallée



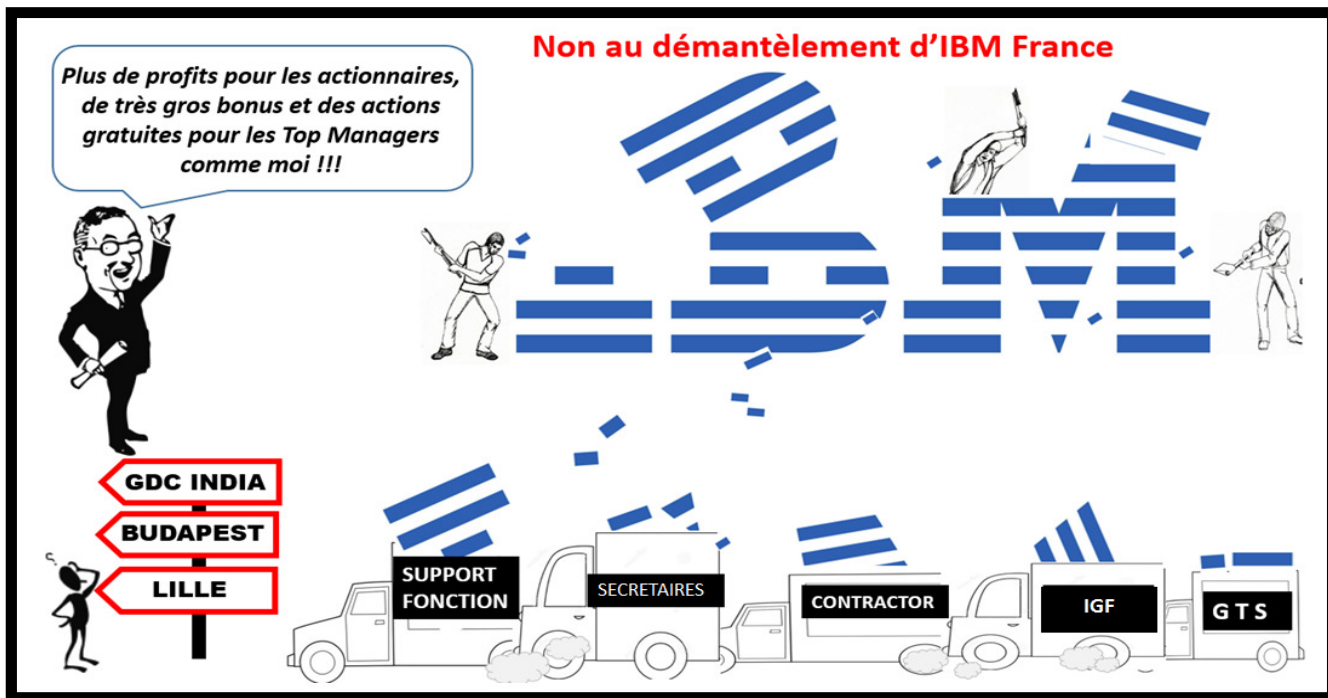
P. Josselin



F. Geoffroy



G. Marsollas



PSE 2016 SUR GTS-IS : TRISTE ET HONTEUX

Une bataille est perdue mais le combat pour le respect des salariés de GTS-IS n'est pas terminé.

OUI le PSE 2016 a été homologué par le ministère du travail. Et nous soupçonnons des pressions au niveau politique qui vont à l'encontre de ce que dit la loi.

OUI la CFE-CGC a été surprise par cette décision de la DIRECCTE.

OUI la CFE-CGC conteste cette décision qui ignore les « catégories professionnelles » et le « périmètre » pris en compte.

NON la CFE-CGC ne laissera pas faire et reste mobilisée pour déclencher la procédure pour suspendre puis annuler cette décision.

OUI la méthode utilisée sur ce PSE est honteuse et jamais vue chez IBM.

OUI nous sommes tristes et révoltés de voir comment nos dirigeants maltraitent IBM France et ses salariés.

NON personne n'est à l'abri, dans les mois qui viennent, d'un nouveau PSE ciblé sur des organisations fonctionnelles spécifiques quelles qu'elles soient.

PROJET GALLIUM: transfert des secrétaires chez MANPOWER. UN MARCHÉ DE DUPES

Les secrétaires **auront le droit** à 4200 euros (de Manpower) plus 2000 euros (d'IBM)

Si le transfert se fait effectivement au 1^{er} Octobre (alors que le CCE et plusieurs syndicats ont déclenché un référé pour suspendre le transfert)

Si elles restent chez Manpower jusqu'au 30 Juin 2019.

Vos élus CFE-CGC seront présents au référé du 14 Septembre à Nanterre.

DERNIERE MINUTE:
PLUS DE 200 personnes
à MLV le 1^{er} Septembre
pour l'AG d'information
sur le PSE 2016!!!

LOI TRAVAIL : IL Y AURAIT DU POSITIF POUR LE SALARIÉ?

Toutes les entreprises vont devoir mettre sur la table le **sujet du droit à la déconnexion avant janvier prochain** ! Certes, il n'y a rien de coercitif dans cette loi puisque si aucun accord n'est trouvé, une simple charte pourra être mise en place. Mais, *a minima*, admettons que le fait d'obliger les entreprises à parler de ce sujet est déjà un progrès. En effet, les sujets suivants devront être abordés :

- 1) Quid des courriels après 19.00 ? Faudra-t-il, comme Volkswagen en Allemagne, fermer les serveurs entre 18.00 et 8.00 du matin ?
- 2) Quid des courriels pendant les vacances ? Faudra-t-il comme Daimler (encore en Allemagne) les supprimer totalement ?
- 3- Quid des ordinateurs portables ou smartphones qui peuvent, au final, être un fil à la patte du collaborateur ?
- 4- Quid des téléphones portables professionnels qui finissent par se transformer en bureau mobile permettant de gérer courriels, SMS et appels pro quasiment H24/365 jours par an ?
- 5- Quid des vidéoconférences qui transforment son chez-soi en annexe du bureau ? Parler à son boss en sortant de la douche... pas toujours plaisant.
- 6- Quid des GPS sur les voitures de fonction ? Trop de managers se disent « *si mes collaborateurs répondent à mes mails la nuit, ce n'est pas de ma faute, je ne les force pas à le faire* ».

La CFE-CGC demandera que des négociations commencent sur le DROIT A LA DECONNEXION.

LE CHIFFRE QUI TUE!

Départs volontaires dans le cadre d'un PSE:

SFR: 2,5 mois d'indemnité par année d'ancienneté

IBM: 0,4 à 0,8 mois par année d'ancienneté

CHERCHEZ L'ERREUR.....!!!!

La confiance se gagne en gouttes et se perd en litres.....
Anonyme

PROJET TREK, IGF VERS UNE FILLIALE: SI C'est FLOU c'est qu'il y a un LOUP

- la partie Location Constructeur (LFI) qui rapporte le plus chez IGF sera-t-elle filialisée ou pas ? **La direction répond non. mais les raisons ne sont pas claires.**

- L'activité GARS n'est pas transférée mais il semble que GARS US le sera en Décembre. **A quand GARS France transféré?**

Notre position étayée par nos experts sur l'autonomie d'IGF: « Autant IGF (de même a priori que TREK, c'est-à-dire hors GARS) nous semble constituer une entité économique autonome, autant **l'absence de transfert de tout ou partie d'une sous-activité de TREK (Location LFI) ne remplirait pas, selon nous et en fonction des éléments à notre disposition, les conditions de l'entité économique autonome et par conséquent ne pourrait donner lieu à l'application de l'article L.1224-1 (au sens légal).** »

Face à ces incertitudes les salariés d'IGF (hors management) ont décidé de signer des pétitions à la quasi-unanimité. La CFE-CGC vous tiendra au courant.

VOTRE CEPB : QUOI DE NEUF?

- Le Catalogue Hiver-printemps 2017 du CEPB est arrivé chez vous. Attention inscriptions avant le 4 Octobre!

- Déménagement du CE à Bois-Colombes : Prévu pour le mois de Septembre.